



## Demander part d heritage, par rapport au deces de maman en 2004

Par **yanita**, le **17/06/2014** à **21:39**

Bonjour,  
Ma mere est decedee en 2004. Elle avait xx ans.  
Nous sommes 5 freres et soeurs, dont ma soeur ainee decedee en 2004.  
Mon pere a fait un testament chez notaire. Et au deces de maman, nous n avons pas voulu faire quoi que ce soit, chacun chacune d entre nous ayant les moyens de vivre et tous notre emploi ainsi que les conjoints(es).  
Je suis en grande difficultes financieres (et ai d ailleurs il y a quelques mois renonce au plan de surendettement propose par la B. de France.  
En effet, je ne voulais pas etre bloquee pour partir vivre en Espagne, retraitee, afin que mon mari de langue espagnole, mais d un pays autre que ceux de l Espace Europeen puisse m y rejoindre. Il ne parle pas francais et nous sommes maries depuis avril 2007, transcription faite sur les registres Ambassade de France en 2007.  
Puis je demander la part d heritage qui me reviendrait, au moins sur la partie financiare, placements d argent effectues sur la succession des enfants ? L un ou l une de mes freres et soeurs, mon pere, peuvent ils s y opposer ?  
Sachant que je ne veux pas chasser mon pere de leur maison, qu il a toujours ete tres economie et fait des placements.  
Par ailleurs, existe t il des textes sur les obligations d aide a la toilette et a l entretien du linge de papa pour eux, car depuis des mois, du fait que je vis seule sans enfant et petits enfants, je suis la seule a y faire face... Et je suis tres fatiguee et ai des soucis de sante en plus.  
Merci a vous.

Par **boubar**, le **18/06/2014** à **08:58**

apres le deces de mon père la maison a été vendue à mon frere.absente j'ai signe une procuration et mon argent devait etre garde chez le notaire. 6mois apres je reviens et j'apprends que mon frere n'a pas laisse ma part et maintenant il refuse de me la donner.y a t il

faute du notaire?que puis je faire?